

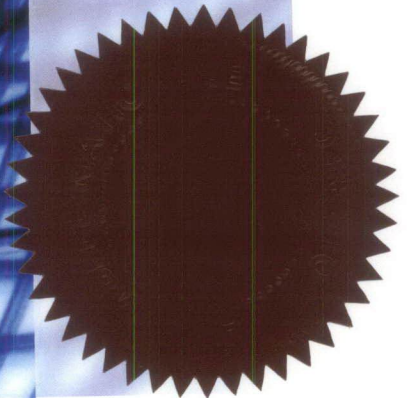
ASSEMBLÉE NATIONALE

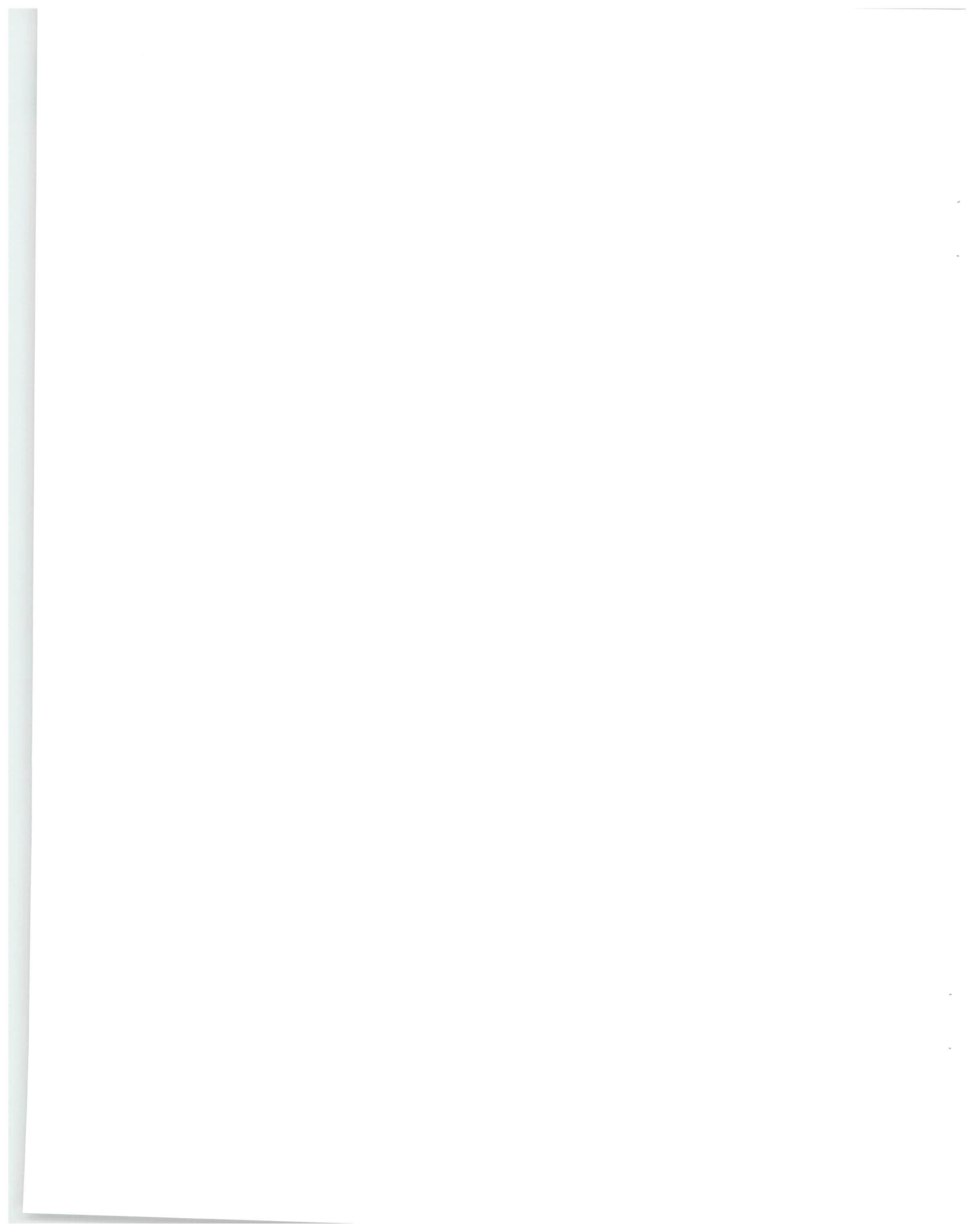
no 799-2006/209

RAPPORT ANNUEL 2005 2006



Ordre
des psychologues
du Québec





R A P P O R T A N N U E L 2 0 0 5 2 0 0 6



Ordre
des psychologues
du Québec



100 % PC



PERMANENT



Notre rapport annuel est imprimé sur un papier certifié Éco-Logo, blanchi sans chlore, contenant 100 % de fibres recyclées post-consommation, sans acide et fabriqué à partir de biogaz récupérés.

TABLE DES MATIÈRES

LE RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE	6
LE RAPPORT DES ACTIVITÉS	7
Le rapport du secrétaire général	7
Le Bureau	7
Le Comité administratif	8
Les affaires juridiques et les affaires externes	9
Le Bureau du syndic	11
Les activités statutaires	14
La qualité et le développement de la pratique	17
Les communications	21
LE RAPPORT FINANCIER	25
Rapport des vérificateurs	25
Résultats	26
Evolution des actifs nets	26
Bilan	27
Flux de trésorerie	27
Notes complémentaires	28
LES TABLEAUX STATISTIQUES	32

1100, avenue Beaumont, bureau 510, Mont-Royal, Québec H3P 3H5
Téléphone : (514) 738-1881 ■ 1 800 363-2644 ■ Télécopieur : (514) 738-8838

Publié par le Service des communications
Conception graphique : Mardigræfe

Dépôt légal – 2005
Bibliothèque nationale du Québec ISBN : 2-923164-38-5-2
Bibliothèque nationale du Canada ISSN-1483-0485

LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, le 18 juillet 2006

Monsieur Gaétan Lemoyne
Président de l'Office des professions du Québec
800, Place d'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des psychologues du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2006.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Rose-Marie Charest, M.A.

Montréal, le 18 juillet 2006

Monsieur Yvon Marcoux
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Hôtel du Parlement

Monsieur le ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des psychologues du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2006.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La présidente,

Rose-Marie Charest, M.A.

Montréal, le 18 juillet 2006

M^e Michel Bissonnette
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des psychologues du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2006.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Yvon Marcoux

LE XXIX^e BUREAU

La présidente

Rose-Marie Charest

La vice-présidente

Yvette Palardy

Les administrateurs et administratrices

Pierre Bélanger

Région 01 – Bas-St-Laurent/
Gaspésie/Côte-Nord

Réjean Simard

Région 02 – Saguenay/Lac-Saint-Jean

Jacques Kurtness

Janel Gauthier

Guy Lafond

Région 03 – Québec/
Chaudière-Appalaches

André R. Pellerin

Région 04 – Mauricie/Centre du Québec

Marie Papineau (élue le 22 avril 2005)

Région 05 – Estrie

Pierre Brulé (élu le 30 septembre 2005)

Région 06 – Montérégie

Liliana Cané (élue le 3 juin 2005)

Nicolas Chevrier

Éliane Lauzon (décédée en mai 2005)

Martin Drapeau (élu le 30 septembre 2005
en remplacement de Éliane Lauzon)

Linda Gold-Greenberg

Luc Granger

Catherine P. Mulcair

Marie-Josée Lemieux

Alessandra Schiavetto

Francesca Sicuro

Paul C. Veilleux

Région 07 – Montréal

Yvette Palardy

Région 08 – Laurentides/Lanaudière

Claude Daoust

Région 09 – Outaouais/Abitibi-
Témiscamingue/Nord du Québec

Les administrateurs et administratrices nommé(s) par l'Office des professions du Québec

Charles Bussièress

Jeanne Grimard

Lise Larivière

Maurice Morand

LE XXX^e COMITÉ ADMINISTRATIF

La présidente

Rose-Marie Charest

La vice-présidente

Yvette Palardy

Les administrateurs

Luc Granger

Janel Gauthier

L'administratrice nommée par l'Office des professions

Jeanne Grimard

LE PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

La présidence

Rose-Marie Charest,
psychologue
présidente

M^{re} Edith Lorquet
conseillère juridique et
aux affaires externes
Huguette R. Prosper
adjointe exécutive

Le secrétariat général

Stéphane Beaulieu,
psychologue
secrétaire général
Elaine Dubreuil
adjointe administrative
Francine Pilon
adjointe administrative

La direction de la qualité et du développement de la pratique

Pierre Desjardins,
psychologue
directeur

Josée Coulombe,
psychologue
(départ le 29 avril 2005)
coordonnatrice à l'inspection
professionnelle

Hélène C. Richard,
psychologue
(arrivée le 13 octobre 2005)
coordonnatrice à l'inspection
professionnelle

Janine Cressaty
secrétaire de comités
Louise Oostdyke
adjointe administrative

Les services administratifs

Suzanne Malette
directrice
Patrick Chaussé
coordonnateur des
technologies de l'information
Marie-Reine Mailhot
(départ le 1^{er} juin 2005)
coordonnatrice
administrative

Line Vachon
(arrivée le 1^{er} août 2005)
coordonnatrice
administrative

Émilienne Martel
commis de comptabilité

Le Bureau du syndic

Denys Dupuis, psychologue
syndic

Louise Camirand-Duff,
psychologue
syndic adjointe

Suzanne Castonguay,
psychologue
syndic adjointe

Danielle Tétrault,
psychologue
syndic adjointe

Serge Tremblay, psychologue
syndic adjoint

Jocelyne Laurin
adjointe administrative

Le service des communications

Diane Côté
directrice
Annie-Michèle Carrière
agente de communications
Marie Elaine Provost
(départ le 10 novembre 2005)
coordonnatrice aux
communications
David St-Cyr
(arrivé le 4 janvier 2006)
coordonnateur aux
communications
Sonia Boucher
coordonnatrice au
service de référence
Cindy Décarie
préposée à la référence
Martha Morrissette
réceptionniste

LE RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE



L'exercice 2005-2006 a permis de franchir des étapes majeures dans plusieurs dossiers de grande importance pour l'Ordre. La modernisation du système professionnel, déjà bien amorcée au cours des années précédentes, s'est concrétisée davantage. En effet, c'est en janvier que le Comité d'experts sur la modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations humaines a déposé à l'Office des professions ses recommandations concernant la redéfinition des champs d'exercice, les activités réservées et l'encadrement de la psychothérapie. L'Ordre des psychologues a participé activement aux travaux qui ont mené à ces recommandations par des échanges réguliers avec le comité et en documentant nos positions grâce aux informations obtenues auprès des psychologues sur le terrain. La rigueur, la méthodologie suivie et l'attitude d'ouverture qui ont teinté les travaux du Comité nous ont permis de comprendre et d'appuyer la presque totalité des recommandations formulées. En mars, le rapport était rendu public et nous avons alors pu commencer une tournée visant à rencontrer les psychologues dans toutes les régions du Québec pour présenter et expliquer l'impact des recommandations du Comité d'experts sur notre profession et pour recueillir les réactions de nos membres. Elles ont été, dans l'ensemble, fort positives. Les psychologues qui avaient des réserves ou des inquiétudes ont contribué à élaborer des pistes de solutions dans une attitude constructive, ce qui a donné de solides appuis aux commentaires que l'Ordre a par la suite transmis à l'Office des professions.

Moderniser le champ d'exercice n'est pas un luxe : cela permet d'informer le public du rôle que peut jouer un psychologue. Réserver des activités à risque de préjudice est le moindre des respects que l'on doit à la population qui a besoin des services de professionnels et ce, dans tous les secteurs. Encadrer la psychothérapie, en faire une activité réservée, la définir opérationnellement, spécifier les exigences de compétences correspondant à sa complexité, tout cela est la seule manière de réellement protéger le public qui requiert ce traitement. C'est au système professionnel que revient la responsabilité de déterminer qui est compétent pour offrir quel traitement et non au public à chercher comment s'y retrouver. Et cela vaut tout autant pour les traitements psychologiques que pour les traitements physiques. Nous n'avons donc rien ménagé et nous avons l'intention de continuer à tout faire pour que les réflexions, les consultations, les recommandations et les réactions donnent lieu aux règlements et lois qui, concrètement, nous permettront de réaliser avec une plus grande efficacité notre mandat de protection du public.

La base du système professionnel est la formation initiale. C'est en s'assurant que nos membres ont acquis une formation pertinente à l'exercice de la profession de psychologue que nous posons les premiers jalons de la protection du public. C'est pourquoi l'Ordre a proposé au gouvernement une modification de la liste des diplômes donnant accès à la profession. Ce processus, amorcé en 2000, s'est intensifié au cours de cette année. Nous avons fait face à la difficulté de faire converger les intérêts et les mandats des universités et du gouvernement comme fournisseur de services d'une part et, d'autre part, comme instance ayant le pouvoir d'approuver une modification de la liste des diplômes. Nous avons consacré beaucoup d'énergie afin de favoriser une formation initiale pertinente, d'une durée raisonnable et offerte à un nombre suffisant d'étudiants. Les engagements pris par les universités à cet effet nous permettent de croire que le public et le gouvernement pourront compter sur un nombre suffisant de psychologues formés à la pratique de la profession.

La lecture des pages qui suivent vous permettra de constater que dans tous les secteurs, les activités de l'Ordre ont été intenses au cours de l'année. Je tiens à remercier tous ceux qui nous ont permis de bénéficier de leurs talents : les administrateurs membres du Bureau et du Comité administratif, les directeurs qui constituent le comité de gestion, le personnel de la permanence et, plus particulièrement, tous les psychologues qui ont participé au développement de notre profession, tant par leurs actions quotidiennes que par leur implication à l'Ordre.

Rose-Marie Charest, psychologue
présidente

LE RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



Stéphane Beaulieu,
secrétaire général



LE BUREAU

Le Bureau « exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale¹ ». Le Bureau de l'Ordre des psychologues du Québec est composé de la présidente, élue au suffrage universel des membres de l'Ordre, et de 24 administrateurs dont 20 sont élus sur une base régionale et 4 sont nommés par l'Office des professions du Québec pour représenter le public. La durée des mandats des 25 membres du Bureau est de trois ans.

Au cours de l'exercice financier 2005-2006, le Bureau de l'Ordre s'est réuni à cinq reprises en séance régulière. Une réunion s'est tenue sur deux journées consécutives. Les travaux du Bureau ont donné lieu à de nombreuses résolutions dont les principales sont regroupées ici sous trois chefs, à savoir la protection du public, le développement de la profession et le fonctionnement administratif de l'Ordre.

L'Ordre et la protection du public

Code de déontologie

Le Bureau a consulté les membres de l'Ordre sur le projet Code de déontologie. Au terme de cette consultation, le projet a été soumis à l'Office des professions.

Doctorat

Dans le cadre des consultations de l'Office des professions sur le projet de Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, les membres du Bureau ont adopté des résolutions modifiant le manuel d'agrément des programmes universitaires de telle sorte que la durée totale des études menant à la délivrance d'un permis de l'Ordre puisse être complétée en six ans, incluant le baccalauréat et le doctorat.

Dossiers disciplinaires

Le Bureau a assuré les suivis des recommandations du Comité de discipline d'imposer, à certains psychologues reconnus coupables de fautes déontologiques, un stage de perfectionnement ou de suivre un cours de déontologie ou les deux à la fois.

Inspection professionnelle

Le Bureau a poursuivi son travail de révision des processus de l'inspection professionnelle. Le Bureau a adopté la programmation annuelle de l'inspection professionnelle. Les suivis des dossiers de stages de perfectionnement, imposés à des psychologues par le Comité d'inspection professionnelle, ont été assurés.

La qualité et le développement de la pratique

Modernisation du système professionnel

Les membres du Bureau ont traité du dossier de la révision du système professionnel. Ils ont adopté plusieurs résolutions confirmant les orientations de l'Ordre et ont formulé des commentaires à l'in-

tention de l'Office des professions sur les recommandations finales du rapport du Comité d'experts sur la modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations humaines, présidé par le Dr Jean-Bernard Trudeau.

Comité de la formation continue

Les membres Bureau ont reçu le plan d'action du Comité de la formation continue.

Le Bureau a étudié et adopté les deux documents suivants à l'intention des membres :

- « Lignes directrices pour l'expertise en matière de garde d'enfants et des droits d'accès »;
- « Tenue de dossier, guide explicatif ».

Prix de l'Ordre

Les membres du Bureau ont entériné les recommandations du Comité des prix de l'Ordre pour la désignation des récipiendaires pour l'année 2005.

Le fonctionnement administratif de l'Ordre

Tout au long de l'année, le Bureau a pris position sur des questions reliées au fonctionnement de la permanence et de l'Ordre dans son ensemble. En particulier, les questions suivantes ont fait l'objet de résolutions formelles :

- délégation de certains pouvoirs au Comité administratif;
- adoption des prévisions budgétaires et des états financiers;
- préparation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle;
- recommandation aux membres de l'Assemblée générale de hausser les frais de cotisation annuelle de 18 \$ pour l'exercice financier 2006-2007;
- recommandation à l'Assemblée générale de nomination des vérificateurs comptables;
- reconnaissance du Regroupement des psychologues cliniciens et cliniciennes de Québec;
- renouvellement du contrat de travail du syndic pour une période de trois ans;
- renouvellement des contrats de travail de trois syndics adjoints pour une période de deux ans.

De plus, les membres du Bureau ont procédé à la nomination et au renouvellement de mandats pour les comités suivants :

- Comité de discipline;
- Comité d'inspection professionnelle;
- inspecteurs-enquêteurs de l'inspection professionnelle;
- Comité de la formation;
- Comité de vérification;
- Comité de révision;
- Comité des communications;
- Comité organisateur du Congrès;
- Comité des prix de l'Ordre.

1. Code des professions (art. 62).

LE COMITÉ ADMINISTRATIF

Le Comité administratif est composé de la présidente, de la vice-présidente, de deux administrateurs élus et d'un administrateur représentant le public. Les membres du Comité administratif sont élus annuellement par et parmi les membres du Bureau. En plus de veiller aux affaires courantes de l'Ordre, le Comité administratif exerce les pouvoirs qui lui sont délégués par résolution du Bureau.

Au cours de l'exercice financier 2005-2006, le Comité administratif a tenu 11 réunions régulières et 2 réunions extraordinaires. De manière habituelle, lors de la plupart de ces réunions, les membres du Comité ont approuvé la liste des candidats admis par le secrétariat général, procédé à l'étude des recommandations du Comité d'équivalence, traité les recommandations du Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale, préparé les ordres du jour des réunions du Bureau et formulé des recommandations à être soumises lors de ces réunions.

De nombreux dossiers reliés au fonctionnement de l'Ordre et de sa permanence ont été traités par le Comité administratif, et en particulier les suivants.

LA PROTECTION DU PUBLIC

- Dossier du Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels;
- demande d'examens médicaux. Le Bureau a délégué au Comité administratif les pouvoirs liés aux dispositions qui permettent d'imposer un examen médical à un psychologue lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire que son état de santé est incompatible avec l'exercice de la profession. Le Comité administratif a imposé un tel examen à trois psychologues;
- nomination des maîtres de stages dans les dossiers disciplinaires et de l'inspection professionnelle;

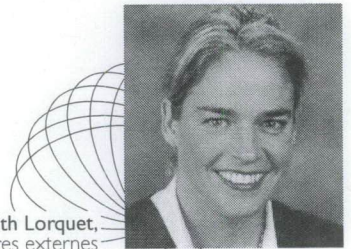
- autorisation des dépenses pour la tournée de l'Ordre dans le cadre du rapport du Comité d'experts sur la modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations humaines;
- autorisation de dépenses pour un sondage auprès des membres.

LES AFFAIRES COURANTES ET AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- Étude des prévisions budgétaires et des états financiers et formulation de recommandations au Bureau;
- recommandations au Bureau pour les renouvellements de mandats et les nominations aux différents comités;
- autorisation d'embauche de personnel, modification de descriptions de tâches, autorisations des augmentations de salaire;
- renouvellement de l'entente contractuelle avec l'assureur AXA pour le régime d'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre;
- allocation de ressources budgétaires pour les activités régionales parrainées par les membres du Bureau;
- recommandation au Bureau de modifier la politique de cotisation (catégorie de membre) et la politique de remboursement des dépenses des membres participants aux instances de l'Ordre;
- renouvellement de l'entente avec la *Revue québécoise de psychologie*;
- autorisation de collaboration à la Semaine nationale de la santé mentale.



LES AFFAIRES JURIDIQUES ET LES AFFAIRES EXTERNES



M^e Edith Lorquet,
conseillère juridique et aux affaires externes

LA MODERNISATION DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE EN SANTÉ MENTALE ET EN RELATIONS HUMAINES

C'est en 2004 que l'Office des professions confiait à un groupe d'experts en santé mentale, présidé par le D^r Jean-Bernard Trudeau, le mandat de formuler des recommandations afin de moderniser la pratique professionnelle en santé mentale et relations humaines. Les travaux de ce comité se sont terminés en 2005 et le rapport du comité a été rendu public à la fin de février 2006. Une vaste tournée de consultation a été entreprise à travers le Québec par la présidente. À la suite de cette consultation, l'Ordre formulera des commentaires afin de bonifier les recommandations proposées.

LA RÉGLEMENTATION PROFESSIONNELLE

Code de déontologie

Rappelons que le Code de déontologie des psychologues a été adopté par le Bureau en septembre 2005 à la suite de la consultation tenue auprès des membres au cours de l'été précédent. Après son adoption et conformément au Code des professions, le Code de déontologie a été transmis à l'Office des professions pour publication dans la *Gazette officielle du Québec*. En février 2006, après analyse des commentaires reçus, l'Office l'a adopté tel que soumis par l'Ordre. L'Office devrait transmettre sous peu ses recommandations au gouvernement du Québec, qui pourra approuver le Code avec ou sans modifications.

Exercice de la profession de psychologue en société

Un règlement est actuellement en rédaction pour permettre aux psychologues d'exercer, selon certaines conditions et modalités, des activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions. Les membres seront évidemment consultés avant son adoption par le Bureau et sa transmission à l'Office des professions.

Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats des ordres professionnels (doctorat)

Ce règlement est rédigé et en cours de traitement.

Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des psychologues du Québec.

Ce règlement est rédigé et en cours de traitement.

LES LOIS

Document de consultation portant sur des modifications au Code des professions concernant la délivrance de permis

En février 2006, l'Office des professions a consulté les ordres professionnels sur un projet de modifications législatives. Ces modifications, parrainées par la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, M^{me} Lise Thériault, et le ministre responsable de l'application des lois professionnelles, M. Yvon Marcoux, visent à faciliter l'intégration professionnelle des personnes compétentes formées à l'étranger. Ce projet de loi permettra notamment aux ordres professionnels d'avoir plus de souplesse quant à la délivrance de nouveaux permis ou de certificats de spécialistes aux personnes pratiquant déjà leur profession à l'étranger et qui satisfont aux conditions prévues par les règlements de l'Ordre contrôlant l'exercice de cette profession. Trois types de permis sont prévus : les permis restrictifs temporaires, les permis restrictifs permanents, appelés « permis spéciaux », et les permis sur présentation d'un permis pour les professionnels membres d'un autre ordre professionnel à l'extérieur du Québec, appelés « permis sur permis ».

C'est par le biais du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), qui regroupe les 45 ordres professionnels, que ceux-ci ont fait part de leurs commentaires. Ce projet de loi devrait être adopté avant la fin de la présente session parlementaire.

Document de consultation de l'Office des professions portant sur des modifications au Code des professions

À la demande du ministre responsable de l'application des lois professionnelles, l'Office des professions, toujours en février 2006, a consulté les ordres professionnels sur un document qui propose des modifications au Code des professions. Ce document donne suite aux rapports de mai 2002 des groupes de travail n^{os} 1 et 2 constitués dans le cadre du plan d'action ministériel visant la mise à niveau du système professionnel. Les modifications proposées veulent alléger les processus administratifs et réglementaires et améliorer les mécanismes de contrôle comme l'inspection professionnelle et la discipline.

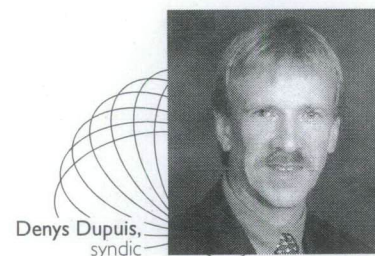
Comme ce volumineux document de consultation (plus de 200 pages) n'a été reçu par les ordres que le 13 février 2006 et que l'Office des professions souhaitait obtenir l'avis de ces derniers avant la fin du mois de mars, les ordres ont décidé de mettre en commun leurs efforts en travaillant ensemble pour obtenir un consensus quant aux commentaires à transmettre à l'Office. Ces travaux ont été faits au sein du CIQ. Différents intervenants de la première ligne ont été mis à contribution tels que le forum des syndicats, des secrétaires de comité de discipline, de l'inspection professionnelle et des directions générales. Les commentaires de ces groupes ont été analysés par le comité de législation du CIQ, constitué d'une douzaine de gestionnaires et de juristes de différents ordres, dont la juriste de l'Ordre des psychologues. Afin de maximiser la réflexion, le comité de législation a convié à ses travaux d'autres juristes parmi lesquels ceux de l'Office des professions et d'ex-membres des groupes de travail 1 et 2. Le comité administratif du CIQ a étudié les recommandations du comité de législation et préparé un projet d'avis qui sera présenté, pour approbation par les représentants des 45 ordres professionnels, en avril prochain. Cet avis sera également présenté au Bureau de l'Ordre des psychologues qui pourra, le cas échéant, produire des commentaires complémentaires ou se dissocier de certains commentaires énoncés dans l'avis du CIQ.

LES AFFAIRES EXTERNES

C'est en janvier dernier, devant la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, que l'Ordre a présenté ses recommandations quant aux modifications proposées par le projet de loi n° 125 : Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives.

Dans sa présentation, l'Ordre a insisté sur certains aspects bien précis articulés autour de trois axes : le savoir au profit de l'intérêt de l'enfant, la mise en place de moyens pour atteindre les objectifs visés par la loi et l'accessibilité aux services.

LE BUREAU DU SYNDIC



Au sein de l'Ordre des psychologues du Québec, le Bureau du syndic poursuit la mission de protection du public par la réalisation d'enquêtes auprès des psychologues à la suite d'une information à l'effet qu'il y aurait eu une infraction de leur part. Il dispense aussi de l'information sur des questions relatives à la déontologie et à l'éthique. Ainsi, le syndic et les syndics adjoints offrent un service de consultation téléphonique. De plus, ils animent des séances d'information auprès des membres. Finalement, le Bureau du syndic a aussi la charge d'enquêter dans les cas d'allégations d'usurpation du titre de psychologue.

L'ÉQUIPE DU BUREAU DU SYNDIC

Le syndic, Denys Dupuis, quatre syndics adjoints, M^{mes} Louise Camirand-Duff, Suzanne Castonguay, Danielle Tétrault et M. Serge Tremblay, de même que trois syndics *ad hoc* qui ont réalisé des enquêtes cette année, M^{mes} Roxane Marois et Réjane Lambert et M. Jean-Louis Boulanger, ont été impliqués dans l'atteinte des résultats décrits ici. Ils ont été assistés d'experts pour la réalisation de 19 enquêtes. M^{me} Jocelyne Laurin apporte un soutien administratif.

LES DEMANDES REÇUES DU PUBLIC

Le tableau suivant illustre la nature des demandes d'enquête reçues dans les trois domaines suivants : la psychothérapie, l'expertise portant sur la garde et les autres interventions, soit en milieu scolaire, en milieu organisationnel, en médiation ou dans d'autres contextes d'expertise.

Nature des 194 demandes d'enquête reçues en 2005-2006

	Psychothérapie	Expertises relatives à la garde d'enfants	Autres interventions : scolaire, médiation organisationnel et autres expertises
Bris de confidentialité	4	-	2
Honoraires	4	3	1
Conflit de rôles et conflit d'intérêts	6	-	2
Inconduite sexuelle	6	-	1
Problèmes de comportement	14	1	13
Évaluations non conformes	3	27	26
Tenue de dossiers	2	-	3
Déclarations publiques	-	-	4
Qualité des services, responsabilité	25	21	20
Relations professionnelles	-	-	2
Infractions diverses	-	-	4
Sous-total	64	52	78

Il est intéressant de relever que le nombre de dossiers d'enquête reçus au cours des trois dernières années a progressé légèrement.

Dossiers d'enquête reçus

2003-2004 : 168 demandes

2004-2005 : 186 demandes

2005-2006 : 194 demandes

LA NATURE DES DOSSIERS CONCLUS

Au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2006, 194 dossiers d'enquête ont été conclus.

Notons que l'examen détaillé de la nature des dossiers conclus au cours de l'année permet de réaliser que plus de 20 % d'entre eux ont fait l'objet d'une conciliation, pour résoudre la problématique elle-même ou pour permettre une entente sur les honoraires. De plus, quatre autres projets amorcés n'ont pas pu être résolus par cette voie, malgré les efforts accomplis pour en arriver à une entente.

Nature de la décision sur les 194 dossiers conclus en 2005-2006

Retrait du client	Non retenus	Retenus				
		Conciliation \$ 123.6 Code des professions*	Demande d'examen soumise au Bureau	Lettre au psychologue avec des recommandations	Référence au Comité d'inspection professionnelle	Plainte devant le Comité de discipline
4	72	2	40	50	12	14*

* La conclusion de deux dossiers d'enquête sur un même psychologue a entraîné le dépôt d'une seule plainte.

LES CONCILIATIONS ET LES PLAINTES DÉPOSÉES

L'approche mise de l'avant cherchant à concilier les dossiers d'enquête dans lesquels des manquements ont été constatés vise à intégrer deux dimensions autour de la notion de protection du public. D'une part, corriger les impacts découlant de l'intervention lacunaire du psychologue et d'autre part, mettre de l'avant des mesures visant à éviter la répétition du problème.

À ce sujet, le tableau suivant illustre la nature des manquements et les mesures mises de l'avant dans le cadre des ententes réalisées.

Expertise (12 dossiers)

Manquements

Rapport non conforme aux exigences

Manque de diligence dans la production du rapport

Conflit de rôles et conflit d'intérêts

Comportement inapproprié

Consentement inadéquat

Mesures convenues

Présentation d'excuses

Rapport amendé

Supervision

Remboursement d'une partie des honoraires

Cours sur l'éthique et le professionnalisme

Référence à l'inspection professionnelle

Psychothérapie (16) et autres interventions (12 dossiers)

Manquements

Bris de confidentialité

Conflit de rôles et/ou conflit d'intérêts

Consentement inadéquat

Problème d'attitude ou de comportement

Manque de diligence dans la remise d'un rapport

Conflit à propos des honoraires

Rapport incomplet ou non conforme

Intervention inappropriée/non-respect des principes scientifiques

Non-respect du Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation

Mesures convenues

Présentation d'excuses

Remboursement d'une partie des honoraires

Cours sur l'éthique et le professionnalisme

Remise d'un rapport amendé

Supervision

Référence à l'inspection professionnelle

Engagement vis-à-vis de l'amélioration de la pratique du psychologue

Amélioration du formulaire utilisé pour l'obtention du consentement

Séance de médiation sans frais entre le psychologue et ses clients

En ce qui concerne les plaintes qui ont été déposées, elles portent sur les sujets suivants.

Points traités dans les plaintes déposées devant le Comité de discipline en 2005-2006

Bris de confidentialité	1
Conflit de rôles et conflit d'intérêts	8
Inconduite sexuelle	4
Évaluations non conformes	2
Tenue de dossiers	2
Entrave au travail du syndic	1
Problèmes de comportement	4
Immixtion dans les affaires personnelles du client	1
Manque de diligence	1
Approche thérapeutique non conforme aux principes scientifiques	3

LES ENQUÊTES ENTOURANT L'USURPATION DU TITRE DE PSYCHOLOGUE

À la fin de l'année 2004-2005, soit en mars 2005, un dossier était toujours ouvert puisque l'enquête n'était pas complétée. Au cours de l'année, il y a eu 28 nouvelles demandes. Le tableau suivant résume la situation.

État des 29 dossiers d'allégation à l'effet qu'une personne usurpe le titre de psychologue au 31 mars 2006

	Enquêtes complétées
Lettre exigeant des actions correctives	14
Mise en demeure formelle	-
Poursuites	-
Demande non retenue à cause d'une absence de preuve	12
Enquête non complétée	3

LE TRAITEMENT DU PUBLIC ET LES SERVICES DE CONSULTATION AUPRÈS DES PSYCHOLOGUES

Le Bureau du syndic répond tout au long de l'année au questionnement des psychologues dans tous les champs de pratique, qui se montrent préoccupés d'adopter la conduite la plus susceptible de respecter leurs obligations professionnelles.

En 2005-2006, 3569 appels provenaient des psychologues et 1672 autres du public : clients, avocats ou autres personnes intéressées.

Auprès des psychologues, les demandes d'information ou les consultations ont un caractère préventif. Il arrive fréquemment que certaines recherches soient nécessaires pour veiller à ce que l'information transmise réponde à la demande, tout en étant conforme au Code de déontologie, au Code des professions et aux différentes lois qui balisent les services professionnels offerts.

Auprès du public, les membres du Bureau du syndic sont appelés à donner des renseignements sur ce qui régit la conduite des psychologues. Il arrive également qu'un client demande des renseignements parce qu'il entend déposer une demande d'enquête.

LES DEMANDES D'AVIS ÉCRITS AU BUREAU DU SYNDIC

Régulièrement, le Bureau du syndic reçoit diverses demandes d'avis ou d'opinion, par courrier ou par courriel, provenant des membres, d'étudiants, des membres du Comité d'inspection professionnelle, d'organismes divers ou encore du public.

Ces demandes portent sur divers sujets et touchent directement la pratique de la profession de psychologue.

LES AUTRES FAITS À SIGNALER

Plusieurs rencontres d'information se sont déroulées auprès de psychologues travaillant au sein de commissions scolaires, notamment dans le cadre du colloque de l'AQPS, en milieu organisationnel par l'intermédiaire de la SQPTO de la région de Québec, dans des centres hospitaliers ou des centres spécialisés de la région métropolitaine. Des groupes d'étudiants ont aussi été rencontrés à l'UQAM et à l'UQTR.

Dans *Psychologie Québec*, des fiches déontologiques ont été produites sur des sujets faisant l'objet d'interventions de la part du syndic, y compris une fiche déontologique, parue à l'été 2005, qui a permis de faire le bilan de la jurisprudence. Finalement, quelques chroniques déontologiques ont également fait l'objet d'une diffusion dans ce magazine.

LES ACTIVITÉS STATUTAIRES

LE REGISTRARIAT

Le secrétaire général

Stéphane Beaulieu

Le Comité d'équivalence

Judith Comeau, *présidente*

André Normandeau, *membre*

Isabelle Rouleau, *membre*

Élaine Dubreuil, *adjoindée à l'admission*

LES ADMISSIONS

L'admission à l'Ordre des psychologues du Québec constitue le premier jalon de la protection du public, mandat fondamental confié à l'Ordre. La délivrance du permis de pratique de la psychologie confère au titulaire le droit de porter le titre de psychologue et permet de fournir au public l'assurance qu'une compétence a été acquise par le détenteur de ce titre par le biais de sa formation initiale préparatoire à l'exercice de la profession.

Le secrétaire général a admis, au cours de l'année 2005-2006, 152 détenteurs de diplômes décernés par des universités québécoises. Conformément à la réglementation en vigueur au cours de l'exercice financier, ces personnes étaient toutes détentrices d'un baccalauréat et d'une maîtrise en psychologie ou d'un baccalauréat et d'un doctorat en psychologie.

LES ADMISSIONS PAR ÉQUIVALENCE

Les demandes d'admission des candidats qui détiennent des diplômes étrangers ou des diplômes qui n'apparaissent pas sur la liste des diplômes désignés comme donnant ouverture au permis de l'Ordre ont été examinées par le Comité d'équivalence. Par la suite, les recommandations du Comité d'équivalence ont été soumises au Comité administratif pour décision.

Au cours de l'année 2005-2006, le Comité administratif s'est réuni six fois afin d'étudier 120 nouveaux dossiers.

Le tableau suivant fait état des recommandations faites par le Comité d'équivalence au cours de l'exercice financier 2005-2006 :

	Équivalence de diplôme	Équivalence de formation
Candidats dont les diplômes ou la formation ont été reconnus équivalents	15	14
Candidats dont les diplômes ou la formation ont été reconnus équivalents mais qui doivent toutefois se conformer au Règlement sur la condition et les modalités d'admission de l'OPQ et suivre le cours portant sur la déontologie	10	4
Candidats dont les diplômes et la formation ont été reconnus partiellement équivalents et qui doivent suivre un programme de formation complémentaire afin de se conformer aux exigences de l'Ordre	47	16
Candidats dont les diplômes et la formation n'ont pu faire l'objet d'une équivalence	13	1

Le tableau suivant fait état de la répartition des admissions par voie d'équivalence selon la provenance du candidat :

Québec	37 demandes
Canada	28 demandes
Extérieur du Canada	55 demandes

Le tableau suivant fait état des admissions par voie d'équivalence au cours de l'exercice financier 2005-2006 :

Candidats ayant soumis une demande d'admission au cours de l'exercice financier 2005-2006 qui ont été admis suite à une reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de formation	29
Candidats ayant soumis une demande d'admission au cours de l'exercice financier 2005-2006 qui ont été admis après avoir complété un programme de formation complémentaire	38
Candidats ayant soumis une demande d'admission au cours des exercices financiers antérieurs qui ont été admis après avoir complété un programme de formation complémentaire	61

L'Office québécois de la langue française

Cette année, 27 personnes se sont inscrites à l'examen de français de l'Office de la langue française, le tout en conformité avec l'article 35 de la Charte de la langue française.

LE COMITÉ DE RÉVISION

Composition du comité au 31 mars 2006

Hélène-Marie Bélanger, psychologue
 Danièle Cartier, psychologue
 Jean Decoster, psychologue
 Anne Hamel, psychologue
 Pierre Lamothe, psychologue
 Johanne Langis, psychologue
 Claude LaRochelle, psychologue
 Pierre Nicole, psychologue
 Jean E. Boulais, représentant du public
 Charles Bussièrès, représentant du public
 Jeanne Grimard, représentante du public
 Hélène Parent, représentante du public
 Stéphane Beaulieu, secrétaire

Cadre réglementaire

Conformément aux dispositions de l'article 123.3 du Code des professions, le mandat du Comité de révision consiste à donner, à toute personne qui le demande et qui a déjà réclaté au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le Comité de discipline. Ce comité siège en commission de trois personnes, dont l'une au moins représente le public.

Bilan des activités pour l'exercice 2005-2006

Au cours de l'année 2005-2006, le Comité de révision a reçu 35 nouvelles demandes d'avis dont quatre n'ont pas été traitées, ces dernières devant être traitées au début de l'exercice financier suivant.

Entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006, le Comité a rendu un avis dans 31 des 35 dossiers qu'il avait à traiter. Dans 27 de ces dossiers, le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline. Le Comité a également référé un dossier à l'inspection professionnelle et dans un dossier il a demandé au syndic de compléter son enquête. Dans deux autres dossiers, le Comité a décidé de ne pas donner suite à la demande après avoir constaté que le demandeur avait transmis sa demande après la date d'expiration du délai de 30 jours prévus par la loi.

LE COMITÉ DE DISCIPLINE

Le Comité de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions et est saisi de toute plainte formulée contre un psychologue pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements de l'Ordre.

Les membres ayant siégé au cours de l'exercice 2005-2006

M^e Pierre Linteau, président
 M^e Carole Marsot, présidente
 M^e Édith Lorquet, secrétaire suppléante
 Janine Cressaty, secrétaire

Les psychologues

Hélène Asselin-Giguère
 Quinto Banorri
 Michel Bédard
 André Binette
 Marie Chabot
 André Deschambault
 Louise Durocher
 Hans Fleury
 Claude Forget
 Linda Garceau
 Louisiane Gauthier
 Josette Giroux
 Danielle Hémond
 Normand Marineau
 Johanne Pelletier
 Roger Picard
 Bernard Poulin
 Marc-André Richard
 Jocelyne Taillon
 Elizabeth Wentser-Leporé

Les séances du Comité de discipline

Le Comité a tenu 40 audiences relativement à 21 plaintes réparties comme suit :

Plaintes déposées au cours des exercices précédents	9
Plaintes déposées au cours de 2005-2006	12
Plaintes déposées par le Bureau du syndic au cours de cet exercice et non encore traitées par le Comité	0
Total	21

Le Comité a tenu 16 audiences de gestion relativement à 16 plaintes réparties comme suit :

Plaintes déposées au cours des exercices précédents	2
Plaintes déposées au cours de 2005-2006	14
Plaintes déposées par le Bureau du syndic au cours de cet exercice et non encore traitées par le Comité	0
Total	16

Décisions rendues du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006

Sur la culpabilité	15
Sur la sanction	15
Psychologues acquittés	0
Plaintes retirées par la partie plaignante	0
Total	30

Sanctions imposées du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006

Amende de 600 \$	12
Amende de plus de 600 \$	14
Réprimande	3
Radiation temporaire	5
Recommandation au Bureau (Art. 160 CP)	5
Recommandation au Bureau pour remboursement	1

Jugements rendus par le Tribunal des professions

Requête en appel rejetée et dossier retourné au Comité de discipline	1
--	---

Jugements rendus par la Cour Supérieure

Requête en révision judiciaire rejetée et dossier retourné au Comité de discipline	1
--	---

Évolution des dossiers du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006

Dossiers ouverts pendant l'année	15
Dossiers fermés pendant l'année	14
Dossiers actifs au 31 mars 2006	31

**LE COMITÉ DE LA FORMATION
DES PSYCHOLOGUES****Membres**

Guy Lafond (OPQ), président sortant (jusqu'en août 2005)
 Pierre Ritchie (OPQ), président (à partir du 21 novembre 2005)
 Marie-Josée Lemieux (à partir de septembre 2005)
 Aline Huot (MELS) (jusqu'en juin 2005)
 Catherine Hamel (à partir d'août 2005)
 Mireille Cyr (CREPUQ)
 René Marineau (CREPUQ)
 Stéphane Beaulieu, secrétaire général

Le Comité de la formation des psychologues a été créé formellement à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement sur la formation des psychologues en septembre 1997. Il est composé de deux représentants de l'Ordre, dont l'un est nommé président du Comité, de deux personnes nommées par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) et d'un représentant du ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (MELS). Le Comité de la formation est un comité consultatif de l'Ordre qui a comme principal mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation initiale des psychologues. Le comité conseille le Bureau de l'Ordre sur la formation aux compétences professionnelles préparatoire à l'exercice de la profession. Pour ce faire, le comité a comme principale tâche d'évaluer, à la lumière de l'avancement des connaissances et de la pratique, les objectifs des programmes de psychologie dispensés par les établissements universitaires du Québec.

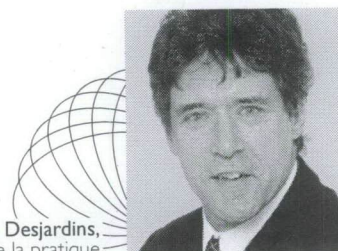
Au cours de l'année 2005-2006, les membres du Comité de la formation se sont réunis à neuf reprises. Voici en résumé un bilan de leurs travaux.

Le dossier du projet de Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels a été au centre des travaux des membres du Comité cette année. Le Comité a, dans ce contexte, conseillé le Bureau en formulant des recommandations de modifications au manuel d'agrément des programmes universitaires.

Le Comité a aussi conseillé le Bureau sur le libellé du projet Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des psychologues du Québec.



LA QUALITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE



Pierre Desjardins,
directeur de la qualité et du développement de la pratique

LES AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Il est important de noter que le bilan qui suit ne couvre pas l'ensemble des activités menées par l'Ordre en ce qui concerne les affaires professionnelles. Ce sont les engagements de la direction de la qualité et du développement de la pratique qui sont ici présentés. La modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations humaines, la révision de la Loi sur la protection de la jeunesse et le risque d'une pandémie d'influenza sont des dossiers importants auxquels cette direction a contribué.

L'Ordre a répondu également à plusieurs demandes de consultation du ministère de la Santé et des Services sociaux dont celles portant sur l'appréciation des services sociaux et sur l'agrément des établissements de santé.

Documents-cadres

Adoption internationale

Participation aux travaux de mise à jour de la grille d'évaluation psychosociale commune aux psychologues et aux travailleurs sociaux.

Cadre de pratique pour les psychologues scolaires

Constitution d'un comité et début des travaux en vue d'élaborer un cadre balisant la pratique des psychologues scolaires, dans la lignée du cadre de pratique des psychologues exerçant en première ligne.

Dérogation à l'âge d'admission à l'école

Travaux de mise à jour des lignes directrices.

Expertise en matière de garde d'enfants et des droits d'accès

Collaboration avec l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec et l'Association des centres jeunesse du Québec. Les lignes directrices sont maintenant disponibles.

Évaluation de la déficience intellectuelle

Collaboration avec la Fédération des centres de réadaptation en déficience intellectuelle et l'Association québécoise des psychologues scolaires pour la mise à jour des lignes directrices.

Guide explicatif sur la tenue de dossier

Mise à jour du document « La pratique des psychologues et la tenue des dossiers – Principes d'application et aspects pratiques », ce qui a amené la production d'un guide explicatif accessible à tous les membres.

Représentation de l'Ordre auprès d'instances extérieures

Participation de l'Ordre à différents comités, conseils ou autres. Parmi ceux-ci :

- le Comité ministériel de suivi info-santé/social;
- le Comité permanent du Secrétariat à l'adoption internationale;
- le Comité provincial sur la gestion autonome de la médication;
- le Conseil d'administration du Conseil québécois d'agrément;
- le Forum de la formation continue au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ);
- le Forum de l'inspection professionnelle au CIQ.

LE COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le Comité d'inspection professionnelle est constitué en vertu de l'article 109 du Code des professions et a pour mandat la surveillance de l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. Le Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des psychologues du Québec encadre les activités du Comité.

Membres

Michel Roy, président, psychologue
Solange De Garie, psychologue
Marcelle Farahian, psychologue
Dominique Malenfant, psychologue
Marie Salib, psychologue

Inspecteurs ayant réalisé des vérifications professionnelles au cours de l'exercice 2005-2006

Michelle Arcand	Daniel Auger-Descarreux
Louise Baril	Bernard Baudry
André Bédard	Gaétane Bourdages
Danièle Cartier	Francine Castilloux
Charles Châteauneuf	Marie-Françoise Côté
Rosaire Daigneault	Jean Decoster
Gislaine Desmarais	Michel Dyotte
Marcelle Farahian	Hans Fleury
Régis Gagnon	Claude Gervais
Yvon Ginchereau	Louise Grenier
Luc Grenier	Michel Hivon
Nathan Kuperstok	Jean Lortie
Liliane Maheux	Dominique Malenfant
Gilles Morel	Hélène C. Richard
Michel Roy	Marie Salib
Marcel G. Tremblay	Jocelyn Villemure

Enquêteurs ayant réalisé des enquêtes particulières durant l'exercice 2004-2005

Daniel Auger-Descarreaux
 Danièle Cartier
 Marie-Françoise Côté
 Marcelle Farahian
 Michel Hivon

Effectifs à l'inspection

Au cours de cette année, trois inspecteurs ont décidé de se retirer de l'inspection professionnelle.

Nous avons par ailleurs procédé à l'entraînement des huit nouveaux inspecteurs recrutés au cours de l'exercice précédent. Ceux-ci pourront combler les besoins en effectifs dans les régions de Montréal, de la Montérégie, du Bas Saint-Laurent, de l'Estrie et de Québec.

Réunions du Comité d'inspection professionnelle

Au cours de l'année 2005-2006, le Comité d'inspection professionnelle a tenu 10 réunions régulières et une réunion téléphonique extraordinaire. La réunion annuelle de formation avec les inspecteurs-enquêteurs a eu lieu le 10 février 2006.

Programme de surveillance générale de la profession

Voici le détail du programme de surveillance tel qu'établi par le Bureau pour l'année 2005-2006.

Procéder à la vérification générale de :

- psychologues œuvrant pour les programmes d'aide aux employés;
- psychologues au début de leur exercice;
- psychologues ayant une expérience de plus de 15 ans et n'ayant jamais fait l'objet d'une inspection;
- d'une portion aléatoire de psychologues non ciblés spécifiquement par les secteurs précités.

Répondre aux demandes :

- des instances de l'Ordre : Bureau du syndic, secrétariat général (réinscription, suivi après l'imposition d'un cours ou d'un stage, etc.);
- du public (signalements);
- et inspecter tous les psychologues dont l'exemption arrive à échéance.

Travail complété en 2005-2006

L'application de ce programme a permis cette année la visite de 390 psychologues auxquels s'ajoutent sept enquêtes particulières. Il faut noter que 68 psychologues ciblés en fonction du programme annuel ont obtenu une exemption au processus d'inspection compte tenu de leur situation particulière, par exemple ceux qui n'occupent pas des fonctions de psychologue, ou qui sont en congé (maladie, parental, différé). Ces membres doivent aviser le CIP si leur situation motivant l'exemption se modifie, puisqu'ils demeurent inscrits au processus malgré qu'ils en aient été exemptés cette année.

Travail complété en 2004-2005

Inspections réalisées	390
Exemptions accordées	68
Enquêtes particulières réalisées	7

Nombre d'inspections réalisées par secteur de pratique

Le tableau qui suit répartit ces visites en fonction des milieux de pratique des psychologues inspectés.

Nombre d'inspections réalisées par secteur de pratique

Pratique privée	105
Établissements de santé et services sociaux	162
Établissements du milieu scolaire	70
Compagnie, entreprise, milieu organisationnel	17
Fonction publique fédérale et provinciale	15
Services de consultation pour étudiants à l'université	14
Organismes sans but lucratif	7
Total	390

Démarches découlant de l'inspection ou enquête

La majorité des psychologues inspectés obtiennent un résultat favorable et, par conséquent, il n'est pas nécessaire dans ces cas d'ajouter au processus habituel de vérification générale. Il arrive toutefois, exceptionnellement, qu'il faille engager d'autres démarches comme le détaille le tableau qui suit.



Démarches découlant de l'inspection ou enquête

Recommandation au Bureau en vertu de l'art. 113 du Code des professions	1
Recommandation au Bureau pour examen médical (demande d'application de l'article 48 du Code des professions)	1
Recommandation au syndic (pour entrave)	1
Relance auprès du membre : visite de contrôle	7
Total	10

Demandes adressées au CIP

Le tableau suivant résume le nombre et la répartition des demandes adressées au Comité d'inspection professionnelle.

Demandes adressées au CIP

Signalements du syndic	8
Signalement du public	1
Signalement du Bureau	1
Total	10

Amélioration du processus d'inspection

Il faut souligner l'apport d'améliorations importantes au processus d'inspection.

Ainsi, il y a eu systématisation du suivi des dossiers à cheminement particulier (signalement du syndic, du Bureau, du public donnant lieu à une vérification générale ou à une enquête particulière) et du partage de l'information à donner aux inspecteurs pour les orienter sur la demande reliée à ces dossiers avant de procéder à la rencontre de vérification.

D'autre part, le resserrement de l'exemption se poursuit, de manière à en encadrer plus spécifiquement l'octroi (par exemple, demande du certificat médical pour une exemption pour un motif de santé).

Questionnaires « post-vérification »

Plusieurs psychologues ont complété le questionnaire post-vérification (total de 179). L'analyse des résultats révèle un taux de satisfaction générale très élevé chez les personnes inspectées.

Communications

Le CIP et la coordonnatrice à l'inspection professionnelle ont répondu à plusieurs demandes.

À l'interne :

- collaboration à l'écriture des fiches déontologiques et de certaines chroniques du syndic publiées dans *Psychologie Québec*;
- participation aux réunions sur la refonte du Code de déontologie.

À l'externe :

- réponse à plusieurs demandes d'information provenant de psychologues, du public et de représentants d'autres ordres professionnels;
- participation à la journée du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) sur différents thèmes dont la gestion des comportements difficiles en inspection;
- participation à la consultation de l'Office des professions du Québec sur la mise à jour du Code des professions, organisée par le CIQ.

Journée annuelle des inspecteurs

Le 10 février 2006 a eu lieu la rencontre annuelle des inspecteurs, à laquelle la majorité des inspecteurs ont participé. Cette journée a permis de rassembler les inspecteurs, de les informer et de recueillir leurs commentaires quant aux processus d'inspection tout en identifiant leurs besoins.

Plus spécifiquement, une conférence sur les programmes d'aide aux employés donnée par la psychologue Christine Smilga, une séance d'entretien avec le Bureau du syndic, une allocution de la présidente de l'Ordre, M^{me} Charest, et des échanges entre le CIP et les inspecteurs ont constitué la réunion.

Les enjeux entourant les nouveautés touchant l'inspection ont été discutés, dont la refonte du Code de déontologie et son impact sur le processus de vérification. Les besoins en matière de formation ont été identifiés, dont celui de bénéficier d'une formation spécifique pour les inspecteurs en regard de la mise en application du nouveau Code de déontologie des psychologues dans le cadre du processus de vérification professionnelle. Les questionnaires d'appréciation ont permis d'établir un niveau de satisfaction très élevé de la part des inspecteurs pour cette réunion.

LE COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

Élise Poudrette, présidente, psychologue
Ginette Hébert, psychologue
Diane Marcoux, psychologue
Catherine Samson, psychologue
Paul C. Veilleux, psychologue

Rapport d'activités

Au cours de la dernière année, le Comité de formation continue (CFC) a tenu cinq réunions.

Congrès 2006

Le CFC a participé à la préparation du Congrès, notamment en ayant pour principal objectif de voir à intégrer au Congrès des activités qui soient en lien avec les besoins de formation continue identifiés.

Activités de formation continue

Déontologie et professionnalisme

Les activités de formation sur la déontologie et le professionnalisme se sont déroulées principalement à Montréal, où on a tenu six cours en français et deux en anglais. Tel que planifié, par ailleurs, le cours a été donné à une reprise à Québec. En tout, 111 psychologues ou candidats à l'admission ont suivi le cours « Déontologie et professionnalisme » en 2005-2006. La plupart des participants ont suivi le cours dans le cadre d'une demande d'équivalence ou sur la recommandation du CIP à la suite d'une inspection.

Stress post-traumatique

Collaboration avec la direction des communications. Cette journée de formation continue a été offerte à Montréal. Elle se voulait un complément de la journée de formation déjà offerte par la même formatrice il y a quelques années et répondait aux besoins identifiés – 23 psychologues y ont assisté et se sont montrés satisfaits.

Dangerosité suicidaire

Collaboration avec la direction des communications. Cette activité de formation continue est identifiée comme l'une des activités à offrir de façon récurrente. C'est la reprise d'une activité très populaire auprès des psychologues comme en témoigne la tournée faite il y a quelques années – 33 psychologues y ont assisté et se sont montrés satisfaits.

Formation média

Collaboration avec la direction des communications. Il s'agit d'une activité offerte de façon récurrente et qui vise à préparer les psychologues qui ont à intervenir dans les médias – 22 psychologues y ont assisté et se sont montrés satisfaits.

Rédaction des rapports

Cette activité est parmi celles qu'il est convenu d'offrir de façon récurrente aux psychologues. Le dernier atelier a eu lieu en février 2005. L'objectif actuel est d'arrimer l'activité de formation continue au nouveau guide explicatif sur la tenue de dossier et d'offrir une activité de formation continue axée davantage sur les applications concrètes. L'activité de formation continue pourrait être offerte dès le début de 2007.



LES COMMUNICATIONS



Diane Côté,
directrice des communications

Le Comité des communications

Rose-Marie Charest, présidente de l'Ordre
Diane Côté, directrice des communications
Pauline Bouffard, psychologue (jusqu'à septembre 2005)
Lucille Doiron, psychologue (à compter de novembre 2005)
Marie Galarneau, psychologue
Francesca Sicuro, psychologue

Le Comité des communications élabore un plan d'action en communication visant l'actualisation des priorités de l'Ordre. Mandaté par le Bureau de l'Ordre, le Comité s'assure de la réalisation des activités et projets de communication prévus tout au long de l'année.

Les publications

Au cours de la précédente année financière, le service des communications a publié six numéros du magazine *Psychologie Québec*. Chacun d'eux a présenté un dossier sur des thématiques professionnelles d'actualité, des chroniques sur la profession et les affaires de l'Ordre en plus d'articles sur divers sujets touchant la profession. Les thèmes des dossiers qui ont été privilégiés sont : vivre avec une personne psychologiquement fragile, la recherche en psychologie et la pratique clinique, la violence familiale, la psychologie scolaire, la psychologie sans frontières et l'expertise psycholégale en matière de garde d'enfants.

Le service des communications collabore également avec le Bureau du syndic à la production d'une fiche de déontologie qui est insérée dans le magazine quatre fois par année. Notons qu'au cours de la dernière année, *Psychologie Québec* a pris un virage écologique important en adoptant un papier cent pour cent recyclé pour son impression.

Les relations avec les médias

Tout au long de l'année, la psychologie a continué d'occuper une place de choix dans les médias québécois. La présidente de l'Ordre, M^{me} Rose-Marie Charest, a poursuivi sa participation à la radio de Radio-Canada en présentant une chronique de psychologie hebdomadaire. La chronique de psychologie a été diffusée aux émissions *C'est bien meilleur le matin* à Montréal, *Pour tout l'or du monde* à Trois-Rivières, ainsi que *Fréquence* à Ottawa.

Par ailleurs, le service des communications a répondu à 365 demandes de référence provenant des médias de toutes les régions du Québec. Les quelque 500 psychologues inscrits à la banque des ressources médias ont accepté de répondre aux questions des journalistes et d'informer le public sur des sujets de nature psychologique, accomplissant ainsi un travail de prévention fort important. Dans le but d'aider les psychologues inscrits à la banque de ressources médias à intervenir efficacement, l'Ordre a organisé à leur intention une journée de formation animée par un journaliste chevronné, M. Gilles Sénécal. Cette journée s'est tenue dans le cadre des activités de formation entourant l'Assemblée générale annuelle des membres en septembre 2005.

Le site Internet

Au cours de la dernière année, le Service des communications a procédé à la mise en ligne du nouveau site Internet. Amorcée au début de l'année 2005, la refonte du site a nécessité plusieurs mois de travail pour rédiger les textes et repenser l'organisation de l'information. Si on se fie aux nombreux commentaires des membres et du public, le site Internet correspond aux attentes pour ce qui est de l'information recherchée et de la facilité d'accès à cette information. L'implantation du nouveau site a entraîné le développement de services tels les offres d'emploi en ligne, le calendrier des événements, l'accès aux documents produits par l'Ordre et la rubrique d'actualités.

En complément du site Internet, le Service des communications a développé un bulletin d'information électronique intitulé *OPQ Dernière heure*. Ce bulletin donne de courtes nouvelles sur les dossiers en cours à l'Ordre et il est expédié par courriel à tous les membres qui nous ont fourni une adresse électronique. Il présente le grand avantage d'être produit et distribué très rapidement. Il se veut un moyen de communication nous permettant d'informer les membres entre deux parutions du magazine *Psychologie Québec*.

Les prix de l'Ordre

La cérémonie de remise des prix de l'Ordre s'est déroulée le 30 septembre 2005 lors d'une journée d'activité spéciale comprenant trois ateliers de formation et l'Assemblée générale annuelle. De nombreux parents, amis et collègues des psychologues honorés se sont retrouvés pour une cérémonie fort émouvante.

Le prix Noël-Mailloux, soulignant une carrière exceptionnelle, a été remis au psychologue André Filion pour sa contribution au développement de la psychologie organisationnelle. Le prix professionnel a été décerné à M. Pierre Nolin pour souligner son expertise novatrice en neuropsychologie. Par ailleurs, le prix de la Santé et du bien-être psychologique a été remis à l'organisme Suicide Action Montréal.

Le Service de référence de l'Ordre

Les préposés au Service de référence téléphonique ont répondu à plus de 19000 appels au cours de l'année. Ces appels provenaient de personnes de toutes les régions du Québec à la recherche d'un psychologue. Elles ont obtenu le nom de trois membres de l'Ordre sélectionnés en fonction de critères spécifiques comme la nature du problème, la région de la consultation, l'orientation théorique ou encore la langue parlée par le client.

Le Service de référence est aussi accessible via le site Internet de l'Ordre. Au cours de la dernière année nous avons enregistré 67 203 visiteurs qui ont utilisé ce moyen pour identifier le psychologue en mesure de répondre à leurs besoins.

Le nombre d'inscriptions au service de référence a augmenté, passant de 1749 en 2004 à 1850 en 2005. L'instauration des pages personnelles en 2003 est un facteur important de la hausse de la popularité des inscriptions des psychologues au service de référence. Plus de 300 pages personnelles sont maintenant en ligne.

La semaine anti-stress

En collaboration avec l'Association canadienne de la santé mentale (division du Québec), l'Ordre a participé à la réalisation de la semaine anti-stress qui s'est déroulée au mois de mai 2005 dans le cadre de la Semaine de la santé mentale au Canada. Les activités de promotion de cet événement englobent une campagne d'information dans les milieux de travail, la production d'affiches, de communiqués en plus d'accorder des entrevues aux médias. M. Guy Lafond, administrateur de la région de Québec, a agi comme porte-parole de l'Ordre pour cette semaine et, en plus de participer à la conférence de presse, il a accordé plusieurs entrevues dans les médias de la région de Québec.

La tournée d'information sur la modernisation de la pratique professionnelle

Dès que les recommandations du Comité d'experts sur la modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations humaines ont été rendues publiques, le Service des communications a organisé une tournée d'information et de consultation dans toutes les régions du Québec. Un plan de communication a été mis en place pour informer les membres du contenu du rapport du groupe d'experts et présenter les recommandations dans un contexte historique important. En collaboration avec l'équipe de la présidence, la conseillère juridique et le service du développement et de la qualité de la pratique, un document d'information a été imprimé et expédié à tous les membres. De plus, nous avons préparé un diaporama reprenant les principaux points du document imprimé pour animer les rencontres avec les psychologues. Treize rencontres ont été planifiées dans les régions du Québec et la tournée de consultation a débuté au mois de mars pour se terminer au début de mai.

La pandémie de grippe

L'Ordre a été appelé par le ministère de la Santé et des Services sociaux à collaborer à l'organisation de services d'urgence et à la stratégie de communication mises en place par le ministère en prévision d'une éventuelle pandémie de grippe au Québec. La participation de l'Ordre des psychologues en termes de communication s'est traduite par la rédaction de deux dépliants d'information à l'intention du public, la présentation d'un avis sur un document d'information préparé pour les intervenants du réseau de la santé et la participation à des rencontres de planification. Pour ce qui est de la recherche de ressources humaines complémentaires, l'Ordre a accepté de contribuer en expédiant des formulaires et documents à ses membres.

Le nouveau kiosque d'exposition

Au cours du dernier exercice, nous avons procédé à l'achat d'un nouveau kiosque d'exposition qui sera utilisé lors d'événements d'information publique ou lors de rencontres avec les membres de l'Ordre telles que les congrès ou assemblées générales annuelles. Ce kiosque remplace celui qui avait été acheté en 1985.

Le congrès de la Société canadienne de psychologie

Le congrès de la Société canadienne de psychologie a été tenu à Montréal, à l'hôtel Reine Elisabeth en juin 2005. L'Ordre des psychologues du Québec a participé à cet événement en tenant un kiosque d'information tout au long du congrès. Nous avons de plus organisé un repas croisière sur le fleuve Saint-Laurent à l'intention des représentants des associations canadiennes de psychologie.

Le congrès 2006

Dès l'été 2005, le Service des communications a amorcé la préparation du Congrès 2006 en formant un comité organisateur composé de 10 psychologues provenant de différents champs de pratique. Ce comité a sélectionné les activités qui seront inscrites à la programmation et proposé des noms de conférenciers internationaux. Le Congrès 2006 aura lieu à l'hôtel Hyatt à Montréal les 3 et 4 novembre 2006.

Le congrès 2007

L'Ordre sera un des trois co-organiseurs d'un congrès international qui sera tenu à Montréal en juillet 2007 et qui aura comme thème : l'adolescence. En collaboration avec l'hôpital Sainte-Justine et l'Institut Philippe-Pinel, nous travaillerons à l'organisation de ce congrès qui réunira des professionnels de plusieurs disciplines autour de ce sujet de grande actualité.

La Revue québécoise de psychologie

Nous avons poursuivi notre collaboration au comité de rédaction de la *Revue québécoise de psychologie*. L'Ordre s'occupe maintenant de la gestion administrative de la *Revue* et participe activement au comité de rédaction.



LE RAPPORT FINANCIER 2005 2006



Ordre
des psychologues
du Québec



RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
L'ORDRE DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de L'ORDRE DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC au 31 mars 2006 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les chiffres du budget présentés aux fins de comparaison n'ont pas fait l'objet d'une vérification et ne sont pas couverts par notre rapport des vérificateurs.

Demers Beaulne

Demers Beaulne

Société en nom collectif de comptables agréés

Montréal, le 28 avril 2006

RÉSULTATS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

PRODUITS	Budget	Réalisations	Réalisations
	2006	2006	2005
Cotisations des membres	2 778 860 \$	2 780 521 \$	2 724 104 \$
Inscriptions et droits	69 125	108 999	88 215
Formation	52 425	35 073	40 372
Congrès	—	—	148 783
Publicité et publications	141 000	180 588	144 199
Références téléphoniques	145 000	153 912	142 942
Amendes et dépens	33 000	24 185	27 990
Intérêts	40 000	60 319	40 763
Divers	21 000	20 827	19 520
CHARGES	3 280 410	3 364 424	3 376 888
Inspection professionnelle	359 505	343 666	324 096
Affaires professionnelles	125 384	156 532	146 600
Formation continue	63 636	51 581	92 785
Bureau du syndic et discipline	810 612	871 471	816 462
Communications externes	278 728	240 786	242 273
Communications internes	321 531	317 559	345 931
Références téléphoniques	116 861	108 984	109 977
Congrès	—	—	152 735
Admission et registrariat	404 875	384 101	405 270
Affaires du bureau	104 920	112 921	100 618
Administration générale	398 433	367 100	375 278
Services administratifs	386 441	391 750	374 437
	3 370 926	3 346 451	3 486 462
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(90 516) \$	17 973 \$	(109 574) \$

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	2006			2005	
	Investis en immobilisations	Grevés d'affectations d'origine interne	Non affectés	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	203 037 \$	286 123 \$	407 624 \$	896 784 \$	1 006 358 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(89 438)	—	107 411	17 973	(109 574)
Investissement en immobilisations	51 095	—	(51 095)	—	—
SOLDE À LA FIN	164 694 \$	286 123 \$	463 940 \$	914 757 \$	896 784 \$



BILAN

AU 31 MARS 2006	2006	2005
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	91 601 \$	67 967 \$
Dépôt à terme, portant intérêt au taux de 2,5 %, échéant en septembre 2006	1 117 143	1 044 112
Débiteurs	89 013	57 117
Frais payés d'avance	55 573	57 059
	1 353 330	1 226 255
IMMOBILISATIONS (note 4)	164 694	203 037
	1 518 024 \$	1 429 292 \$
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs	298 071 \$	253 444 \$
Revenus reportés	305 196	279 064
	603 267	532 508
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	164 694	203 037
Grevés d'affectations d'origine interne (note 5)	286 123	286 123
Non affectés	463 940	407 624
	914 757	896 784
	1 518 024 \$	1 429 292 \$

AU NOM DU BUREAU

 , présidente

 , vice-présidente

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	17 973 \$	(109 574) \$
Élément sans incidence sur la trésorerie : Amortissement des immobilisations	89 438	90 884
	107 411	(18 690)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	40 349	(32 315)
	147 760	(51 005)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Dépôt à terme	(73 031)	65 758
Acquisition d'immobilisations	(51 095)	(27 754)
	(124 126)	38 004
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	23 634	(13 001)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	67 967	80 968
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	91 601 \$	67 967 \$

Les espèces et quasi-espèces sont constituées de l'encaisse.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre, constitué en vertu du Code des professions sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec, a pour principale mission la protection du public. Pour ce faire, il s'assure de la qualité des services offerts par les membres, favorise le développement de la profession et défend l'accessibilité aux services psychologiques.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

CONSTATATION DES PRODUITS. L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

AMORTISSEMENT. L'amortissement est calculé selon la méthode du solde dégressif au taux de 20 % pour le mobilier et l'équipement de bureau, selon la méthode linéaire sur des périodes de trois à cinq ans pour le matériel informatique et selon la durée restante du bail pour les améliorations locatives.

4. IMMOBILISATIONS

	2006		2005	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement de bureau	318 626 \$	248 809 \$	69 817 \$	65 177 \$
Matériel informatique	382 007	302 210	79 797	111 446
Améliorations locatives	66 308	51 226	15 082	26 414
	766 941 \$	602 245 \$	164 696 \$	203 037 \$

5. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Les affectations d'origine interne représentent les sommes réservées dans le but de supporter le développement de la profession dans la perspective de dispenser au public des services encore plus adéquats et de plus grande qualité. Ces affectations pourraient aussi être utilisées pour combler un manque temporaire de liquidités.

6. RÉSULTATS

Au cours de l'exercice, l'organisme a perçu, à titre de mandataire auprès des membres, une contribution au financement de l'Office des professions du Québec pour un montant de 162 563 \$ (180 979 \$ en 2005) et des abonnements à la *Revue québécoise de psychologie* pour un montant de 65 867 \$ (72 347 \$ en 2005). Ces sommes ont été remises aux organismes concernés durant l'exercice.

IMPUTATION DES DÉPENSES. Les dépenses directement reliées à une activité sont imputées à cette activité et les frais généraux sont répartis en proportion du temps d'affectation du personnel aux activités.

UTILISATION D'ESTIMATIONS. La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui touchent les éléments d'actif et de passif présentés, la divulgation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers et les produits et les charges présentés pour l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. REDRESSEMENT SUR EXERCICE ANTÉRIEUR

Au cours de l'exercice, l'organisme a corrigé rétroactivement la présentation des produits et charges de l'exercice terminé le 31 mars 2005. L'organisme avait enregistré, pour cet exercice, des produits, ainsi que les charges correspondantes, pour des sommes perçues à titre de mandataire pour l'Office des professions du Québec et la *Revue québécoise de psychologie*. L'effet de cette correction a été de diminuer les produits et les charges de 253 326 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2005. Cette correction n'a eu aucun effet sur l'insuffisance des produits sur les charges pour l'exercice terminé le 31 mars 2005.

7. ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, en vertu d'un bail échéant en août 2007 et de contrats de location-exploitation, à verser un montant de 334 229 \$ d'ici à 2009. Les montants approximatifs à payer par l'organisme au cours des trois prochains exercices s'établissent comme suit :

2007	228 895 \$
2008	98 101 \$
2009	7 233 \$

8. INSTRUMENT FINANCIER

JUSTE VALEUR. Les justes valeurs des actifs et des passifs financiers correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

9. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données de l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.



**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006**

	Budget	Réalisations	Réalisations
	2006	2006	2005
INSPECTION PROFESSIONNELLE			
Honoraires et jetons	29 100 \$	30 400 \$	39 480 \$
Frais de déplacement	23 954	35 000	17 152
Enquêtes	102 000	130 195	84 474
Salaires, charges sociales et perfectionnement	165 622	109 467	149 619
Quote-part des frais généraux	38 829	38 604	33 371
	359 505 \$	343 666 \$	324 096 \$
AFFAIRES PROFESSIONNELLES			
Projets spéciaux	— \$	24 879 \$	33 588 \$
Honoraires et jetons	600	6 958	600
Frais de déplacement	3 200	5 324	2 865
Impression	7 500	7 044	5 679
Activités régionales	6 000	4 902	3 048
Salaires, charges sociales et perfectionnement	88 000	87 457	71 453
Quote-part des frais généraux	20 084	19 968	29 367
	125 384 \$	156 532 \$	146 600 \$
FORMATION CONTINUE			
Honoraires et jetons	11 430 \$	14 690 \$	21 777 \$
Frais de déplacement	4 770	3 316	4 666
Ateliers de formation	20 063	6 626	30 620
Salaires, charges sociales et perfectionnement	18 000	17 631	22 373
Quote-part des frais généraux	9 373	9 318	13 349
	63 636 \$	51 581 \$	92 785 \$
BUREAU DU SYNDIC ET DISCIPLINE			
Honoraires de contentieux	160 000 \$	203 538 \$	163 451 \$
Honoraires – autres	96 000	100 796	119 575
Frais de déplacement	7 050	8 307	5 305
Salaires, charges sociales et perfectionnement	424 380	436 362	410 664
Quote-part des frais généraux	123 182	122 468	117 467
	810 612 \$	871 471 \$	816 462 \$

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	Budget 2006	Réalisations 2006	Réalisations 2005
COMMUNICATIONS EXTERNES			
Projets spéciaux			
Publicité	22 000 \$	12 630 \$	3 913 \$
Honoraires	32 315	21 341	29 902
Frais de déplacement	27 125	11 718	9 188
Salaires, charges sociales et perfectionnement	4 200	4 485	2 584
Formation – média	126 319	125 716	128 887
Quote-part des frais généraux	2 500	1 000	2 391
	64 269	63 896	65 408
	278 728 \$	240 786 \$	242 273 \$
COMMUNICATIONS INTERNES			
Honoraires	4 200 \$	3 990 \$	1 850 \$
Imprimerie	140 700	131 659	127 042
Publicité	15 500	21 301	12 023
Répertoire des membres	—	—	40 088
Salaires et charges sociales et perfectionnement	126 319	125 999	128 887
Quote-part des frais généraux	34 812	34 610	36 041
	321 531 \$	317 559 \$	345 931 \$
RÉFÉRENCES TÉLÉPHONIQUES			
Publicité	45 400 \$	43 142 \$	38 974 \$
Honoraires et impression	—	—	3 570
Salaires, charges sociales et perfectionnement	44 682	39 219	40 736
Quote-part des frais généraux	26 779	26 623	26 697
	116 861 \$	108 984 \$	109 977 \$
ADMISSION ET REGISTRARIAT			
Honoraires et jetons	42 850 \$	43 938 \$	42 855 \$
Frais de déplacement	24 489	18 072	18 946
Frais d'examen	3 000	3 190	3 010
Imprimerie	33 000	23 485	29 468
Salaires, charges sociales et perfectionnement	243 962	238 175	252 257
Quote-part des frais généraux	57 574	57 241	58 734
	404 875 \$	384 101 \$	405 270 \$



**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006**

	Budget 2006	Réalisations 2006	Réalisations 2005
AFFAIRES DU BUREAU			
Honoraires et jetons	14 000 \$	14 188 \$	11 550 \$
Cotisations et affiliations	31 500	32 094	30 502
Assemblée générale annuelle	6 700	6 407	7 027
Frais de déplacement	27 819	34 269	26 645
Charges sociales	800	2 002	866
Quote-part des frais généraux	24 101	23 961	24 028
	104 920 \$	112 921 \$	100 618 \$
ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Honoraires de contentieux	12 000 \$	1 200 \$	10 306 \$
Frais de déplacement	23 900	17 247	13 585
Sélection et réaffectation du personnel	5 000	1 680	8 697
Salaires, charges sociales et perfectionnement	293 264	283 076	286 626
Quote-part des frais généraux	64 269	63 897	56 064
	398 433 \$	367 100 \$	375 278 \$
SERVICES ADMINISTRATIFS			
Assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants	43 970 \$	43 970 \$	41 704 \$
Honoraires de vérification	10 000	10 375	9 850
Services impartis	2 000	—	3 420
Salaires, charges sociales et perfectionnement	258 168	265 522	246 046
Quote-part des frais généraux	72 303	71 883	73 417
	386 441 \$	391 750 \$	374 437 \$
FRAIS GÉNÉRAUX RÉPARTIS			
Locaux	212 200 \$	217 428 \$	204 881 \$
Poste	109 000	105 974	116 881
Télécommunications	23 000	20 045	24 082
Papeterie et documentation	34 025	30 508	32 489
Location et entretien d'équipement de bureau	36 000	34 040	33 254
Honoraires professionnels – informatique	2 500	2 343	1 521
Amortissement des immobilisations	89 000	89 438	90 884
Frais bancaires	17 600	21 127	18 083
Divers	12 250	11 566	11 868
	535 575 \$	532 469 \$	533 943 \$

LES TABLEAUX STATISTIQUES

AU 31 MARS 2006

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES

Régions	Hommes	Femmes	Total	%
1 Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Côte-Nord	89	169	258	3,27
2 Saguenay/Lac-Saint-Jean	79	156	235	2,98
3 Québec/Chaudière-Appalaches	372	1014	1386	17,56
4 Mauricie/Centre-du-Québec	142	340	482	6,11
5 Estrie	101	253	354	4,49
6 Montérégie	265	737	1002	12,7
7 Montréal	805	2050	2855	36,17
8 Laurentides/Lanaudière	191	442	633	8,02
9 Outaouais/Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	127	225	352	4,46
Hors-Québec	98	237	335	4,24
Total	2 269	5 623	7 892	100,00

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LA FORMATION

	Nombre	%
Doctorat	1 370	17,4
Scolarité complétée de doctorat	649	8,2
Maîtrise ou équivalent	5 873	74,4

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MEMBRES
DE 1996-1997 À 2005-2006

	Nombre
1996-1997	6 131
1997-1998	6 199
1998-1999	6 386
1999-2000	6 584
2000-2001	6 809
2001-2002	6 997
2002-2003	7 246
2003-2004	7 583
2004-2005	7 649
2005-2006	7 892

RÉPARTITION DES MEMBRES
SELON LE SECTEUR D'EMPLOI PRINCIPAL

Secteur de travail	Nombre	%
Fonction publique	407	5,2
Entreprises privées	348	4,4
Centres hospitaliers	985	12,5
CLSC	553	7,0
Centre jeunesse	176	2,2
Centre de crise, de réadaptation et d'hébergement	614	7,8
Milieu scolaire – niveau primaire	667	8,5
Milieu scolaire – niveau secondaire	322	4,0
Cégeps et collèges	210	2,7
Universités	549	6,9
Organismes à but non lucratif	218	2,8
Membres pratiquant en bureau privé	2 843	36,0

NOMBRE DE MEMBRES PAR CATÉGORIES

Études	252
Hors-Québec	349
Nouveau diplômé – 1 ^{re} année	94
Nouveau diplômé – 2 ^e année	112
Retraité	240
Honoraire	18
Régulier	6 827
Total	7 892





Ordre
des psychologues
du Québec

1100, avenue Beaumont, Bureau 510
Mont-Royal (Québec) H3P 3E5

Téléphone : (514) 738-1881 | Télécopieur : (514) 738-8838
www.ordrepsy.qc.ca